

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ATTIVITÀ E PRUGRAMMAZIONE PEDAGOGICA DI A "A  
CASA DI E SCENZE DI BASTIA" 2020-2022**

**ACTIVITES ET PROGRAMMATION PEDAGOGIQUE DE "A  
CASA DI E SCENZE DI BASTIA" POUR LA PERIODE 2020-  
2022**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017.

Ce document, qui constitue le cadre politique de référence pour l'action de la Collectivité en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont également définies dans la convention cadre CST2I 2019-2022 qui vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse.

L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs, et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Pour ce faire, la convention cadre CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse, fixe le cadre d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de plusieurs axes dont celui d'encourager la création d'espaces dédiés à la diffusion de la culture scientifique.

Ces centres de ressources scientifiques devraient être idéalement un lieu de partage et de rencontre afin de rendre accessible à chacun, quel que soit son bagage intellectuel, la découverte tant des sciences, des techniques, du savoir-faire artisanal ou industriel, des entreprises que de l'innovation.

L'objectif est ainsi de rassembler au même endroit l'offre et les ressources afin de favoriser et développer leur diffusion.

Voilà pourquoi, la Collectivité de Corse souhaite mobiliser ses crédits dédiés à la diffusion des savoirs et de la CST2I au bénéfice de la Ville de Bastia, à hauteur de 365 080 euros, au titre du soutien de l'activité et de la programmation pédagogique de la maison des sciences, « A Casa di e Scienze di Bastia », pour la période 2020 /2022.

Les crédits nécessaires au financement de ce projet sont inscrits au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I » - Fonctionnement » du Budget primitif (BP) 2020.

1° « A Casa di e Scenze di Bastia » :

Dans le cadre de la restructuration urbaine des quartiers Sud de Bastia, la Ville de Bastia a réalisé une « Maison des Sciences » dont l'inauguration s'est déroulée le 15 février 2020.

Aussi, si le projet initial de la « Maison des Sciences », élaboré en 2012 en partenariat avec l'Education Nationale, était entièrement dédié aux énergies renouvelables et était tourné majoritairement vers le public scolaire (écoles maternelles, élémentaires, collèges), « A Casa di e Scenze » (cf. annexe 1 – Dossier de présentation « A casa di e scenze ») est aujourd'hui la première structure muséographique en Corse dédiée aux sciences et aux nouvelles technologies d'aujourd'hui et de demain, ayant vocation à devenir la vitrine et le vecteur de promotion de la Recherche, de l'Innovation et des Sciences Techniques et Industrielles de Corse.

Ainsi, d'une superficie totale de 460 m<sup>2</sup>, « A casa di e scenze » est destinée à accueillir à la fois des scolaires sur des projets scientifiques, des habitants du quartier pour des activités thématiques et le grand public au travers d'expositions ou encore de conférences.

Le bâtiment est constitué des espaces principaux suivants :

- Une salle de 80 m<sup>2</sup> dédiée aux expositions temporaires (60m<sup>2</sup>) et à l'accueil (20m<sup>2</sup>),
- Une salle de 183 m<sup>2</sup> dédiée aux expositions semi-permanentes,
- Un auditorium de 54 places assises d'une surface de 116 m<sup>2</sup> composé de gradins rétractables permettant de le transformer en espace d'immersion, d'atelier pour les scolaires et le grand public,
- Un back-office d'une surface de 83 m<sup>2</sup> (stockage, local technique et bureaux).

Si « A casa di e scenze » a vocation à accueillir des classes, des écoles et des collèges de Bastia et d'ailleurs, elle se fixe comme ambition également d'organiser

- Des modules de formation pour les enseignants en formation initiale (Ecole Supérieure pour le Professorat des Ecoles) et continue (partenariat avec les Inspections de l'Education Nationale),
- Des conférences et stages sur la période extrascolaire pour les étudiants (partenariat avec l'Université, Office de l'Environnement...) et pour tout public attaché à la culture scientifique et technique.

Tout en gardant les principaux objectifs définis dans le projet initial, la Ville a souhaité donner de nouvelles orientations au projet autour des trois grands axes de développement suivants :

- Rendre attractif et promouvoir l'excellence scientifique,
- Favoriser l'éducation et l'expérimentation,
- Promouvoir la dimension sociale et l'insertion dans le quartier (mise en réseaux avec les équipements et structures du quartier avec la participation des associations).

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- Mettre en place une réelle politique sociale de proximité avec la population environnante (familles, enfants, séniors). Les équipements déployés dans la « Maison des sciences » permettront d'apporter des connaissances scientifiques palliant la vulnérabilité et favorisant l'égalité des chances de la jeunesse et des habitants du quartier ;
  - Faire de la maison des sciences une référence territoriale en matière de diffusion de la Culture Scientifique Technique, Industrielle et de l'Innovation (CSTII) et de promotion des savoirs insulaires,
  - Mettre en place une réelle activité pédagogique avec l'éducation nationale visant à redynamiser et rendre attractif les quartiers prioritaires. (cf. annexe 2 – Programmation et cadre général « A casa di e scenze »)
- Enfin, « A Casa di e Scenze di Bastia » s'efforcera également d'inscrire ses actions dans un cadre méditerranéen, la ville de Bastia souhaitant, à moyen terme, se positionner comme une ville en pointe en matière scientifique et d'éducation aux sciences.

## 2° Une convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 :

Afin de définir les modalités d'intervention et de collaboration entre les différents partenaires, une convention d'objectifs et de moyens 2020-2022 (cf. annexe 3 – Projet de convention 2020-2022 « Activités et programmation pédagogique casa di e scenze »), en cours d'élaboration, précisera les engagements de la Collectivité de Corse, de l'Académie de Corse, de l'Etat et de la Ville de Bastia.

Cette convention prévoit également la mise en œuvre d'un comité de pilotage qui devra permettre tant le dialogue stratégique et scientifique, que le dialogue de gestion.

Ce comité de pilotage permettra de faire régulièrement un état des lieux sur l'avancement des programmes ainsi que sur l'utilisation du financement alloué par la Collectivité de Corse et les moyens mis en œuvre par les autres partenaires. Ce comité de pilotage, présidé par le Maire de la Ville de Bastia, ou son représentant, sera constitué par deux comités techniques, à savoir :

- Un comité partenarial, qui sera composé notamment des institutions suivantes :
  - o La Collectivité de Corse et ses services, o Le Rectorat et ses services, o L'Etat et ses services, o La ville de Bastia et ses services.
- Un comité scientifique, qui sera composé notamment des institutions et organismes suivants :
  - o L'Université de Corse et ses différents laboratoires de Recherche, o L'INRA de Corse, o La plateforme Corsic'Agropôle, o La STARESO, o L'IFREMER, o Le BRGM.
 L'objectif est bien celui de créer une véritable transversalité entre le grand public et plus précisément les populations des quartiers et le monde scolaire, et mutualiser les compétences et outils développés au sein de la « A Casa di e Scenze di Bastia » au service du plus grand nombre.

Le financement de l'activité et de la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » est estimé aujourd'hui à 365 080 € conformément au budget prévisionnel annexé à la convention.

Enfin, l'activité et la programmation pédagogique « A Casa di e Scenze di Bastia » seront proposées au prochain comité régional de programmation des aides « COREPA » au titre du CPER 2015-2020 - ESRI2 - « Soutenir la dynamique de la Recherche en Corse - Mesure 1 « Soutenir le développement des activités de

recherche, de développement technologique, de transfert, d'animation et de diffusion scientifique des plateformes de recherche et développement ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au titre du programme 4119 – « Diffusion CST2I » - AE Fonctionnement sur la période 2020-2022.

Ainsi, je vous propose, au vu des éléments transmis,

- D'approuver le présent rapport « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».
- D'affecter au titre du programme « 4119 Diffusion CST2I - AE Fonctionnement » de la Compétence 411 « Enseignement Supérieur, Recherche et Diffusion » du Budget Primitif (BP) 2020 au profit de la Ville de Bastia, un montant de 365 080 €.
- D'approuver le projet de convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre et à signer la convention « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 ».
- D'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à proposer le projet « Activités et programmation pédagogique A Casa di e Scenze di Bastia pour la période 2020-2022 » de la Ville de Bastia au prochain COREPA au titre du CPER 2015-2020 et de la Mesure 1 « Soutenir le développement des activités de recherche, de développement technologique, de transfert, d'animation et de diffusion scientifique des plateformes de recherche et développement ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.